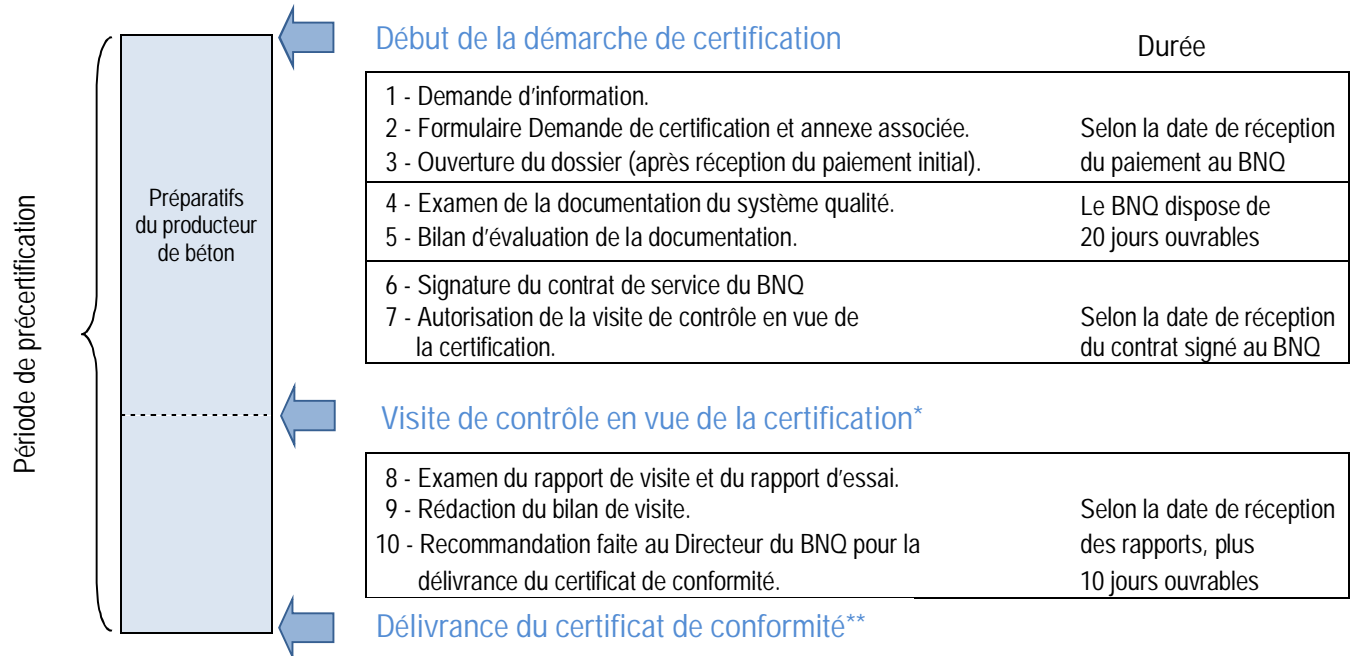


## DÉMARCHE INITIALE DE CERTIFICATION



### Précisions :

- 1 – La lettre d'information renseigne le demandeur concernant les coûts initiaux lors du dépôt d'une demande de certification, les documents requis, les documents de référence nécessaires et les tarifs du programme.
- 2 – Le demandeur doit remplir le formulaire de demande de certification ainsi que l'annexe de la demande. Ces documents doivent être transmis au BNQ accompagnés du paiement des frais initiaux.  
Les documents qualité doivent contenir les renseignements identifiés par un astérisque dans le tableau 2 des *Exigences de certification BNQ 2621-905*. Les documents en format électronique doivent être privilégiés.
- 3 – À la suite de réception de la demande et du paiement, le BNQ procède à l'ouverture du dossier.
- 4 – Le BNQ examine ensuite les documents qualité du demandeur et le tableau de correspondances.
- 5 – Le BNQ transmet par courriel un bilan d'évaluation des documents qualité accompagné, au besoin, d'une demande d'actions correctives.
- 6 – Une fois l'évaluation complétée, le BNQ transmet au demandeur un contrat de service qu'il doit signer et retourner au BNQ.
- 7 – À la réception du contrat signé, le BNQ autorise la visite initiale en vue de la certification.  
Le producteur de béton doit s'assurer, avant la visite de l'inspecteur, de respecter les exigences de l'article 7.4 du *Fascicule de certification BNQ 2621-905*. Entre autres, les résultats d'essais de résistance à la compression doivent être connus pour au moins trente prélèvements de béton d'une même classe de résistance et pour au moins trois prélèvements des autres classes que le producteur fabrique. À noter que les prélèvements doivent provenir de gâchées différentes et non du même camion.

**Notes :** \* La durée de la période de préparatifs du producteur de béton n'est pas fixée par le BNQ, mais dépend du respect des exigences requises avant la visite en vue de la certification. Celle-ci dépendra, entre autres, du moment de la mise en œuvre du système qualité à l'usine concernée et de la disponibilité des résultats d'essais exigés.

\*\* La démarche initiale menant à la délivrance d'un certificat de conformité prend généralement trois mois.